

Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer.
III.Aménagement du territoire

Table des matières

Récapitulation des crédits	5
Récapitulation des crédits par agrégat et titre	7
Présentation des crédits par chapitre et article	9
Présentation des mesures de dépenses ordinaires	15
Présentation des dépenses en capital	21
Récapitulation par agrégat	23
Echelonnement des paiements résultant des autorisations de programme	33
Présentation des emplois	37

Récapitulation des crédits

Récapitulation des crédits

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
Titre III Moyens des services							
Personnel. Rémunérations d'activité	////////	////////	5.173.179	+20.714	5.193.893	-5.193.893	"
Personnel en activité et en retraite. Charges sociales	////////	////////	1.021.821	+5.089	1.026.910	-1.026.910	"
Matériel et fonctionnement des services	////////	////////	7.030.000	-30.000	7.000.000	-513.000	6.487.000
Dépenses diverses	////////	////////	"	"	"	+6.228.404	6.228.404
Totaux titre III	////////	////////	13.225.000	-4.197	13.220.803	-505.399	12.715.404
Titre IV Interventions publiques							
Action économique. Encouragements et interventions	////////	////////	75.831.352	-122.000	75.709.352	-859.352	74.850.000
Totaux titre IV	////////	////////	75.831.352	-122.000	75.709.352	-859.352	74.850.000
Totaux pour les dépenses ordinaires	////////	////////	89.056.352	-126.197	88.930.155	-1.364.751	87.565.404
Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat							
Entreprises industrielles et commerciales	50.000.000	48.000.000	40.000.000	////////	31.242.000	+7.680.000	38.922.000
Logement et urbanisme	228.823.000	207.020.000	143.863.000	////////	100.456.000	+38.255.000	138.711.000
Totaux titre VI	278.823.000	255.020.000	183.863.000	////////	131.698.000	+45.935.000	177.633.000
Totaux pour les dépenses en capital	278.823.000	255.020.000	183.863.000	////////	131.698.000	+45.935.000	177.633.000
Totaux généraux	278.823.000	255.020.000	272.919.352	////////	220.628.155	+44.570.249	265.198.404

Récapitulation des crédits par agrégat et titre

P.L.F. 2005

Récapitulation par agrégat : crédits par titre et effectifs

Agrégats	Crédits				Total pour 2005	Effectifs pour 2005
	Dépenses ordinaires		Dépenses en capital			
	Titre III	Titre IV	Titre V	Titre VI		
21 Aménagement et développement du territoire	12.715.404	74.850.000		177.633.000	265.198.404	120
Totaux	12.715.404	74.850.000		177.633.000	265.198.404	120

Présentation des crédits par chapitre et article

La lettre R en regard d'un code d'article indique que cet article relève du budget civil de recherche et développement (BCRD)

Titre III Moyens des services

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005	
1ère partie Personnel. Rémunérations d'activité							
31-01	Rémunérations des personnels (ancien)						
20	21	D.A.T.A.R	3.707.183	+18.536	3.725.719	-3.725.719	"
30	21	Nouvelle bonification indiciaire	22.023	+110	22.133	-22.133	"
		Totaux pour le chapitre	3.729.206	+18.646	3.747.852	-3.747.852	"
31-02	Indemnités et allocations diverses (ancien)						
20	21	D.A.T.A.R	791.106	+2.068	793.174	-793.174	"
		Totaux pour le chapitre	791.106	+2.068	793.174	-793.174	"
31-96	Autres rémunérations (ancien)						
10	21	D.A.T.A.R	353.901	"	353.901	-353.901	"
20	21	Représentation permanente à Bruxelles	89.945	"	89.945	-89.945	"
30	21	Remboursements de rémunérations de personnels	209.021	"	209.021	-209.021	"
		Totaux pour le chapitre	652.867	"	652.867	-652.867	"
3ème partie Personnel en activité et en retraite. Charges sociales							
33-90	Cotisations sociales. Part de l'Etat (ancien)						
20	21	D.A.T.A.R	842.915	+4.215	847.130	-847.130	"
		Totaux pour le chapitre	842.915	+4.215	847.130	-847.130	"
33-91	Prestations sociales versées par l'Etat (ancien)						
20	21	D.A.T.A.R	130.269	+874	131.143	-131.143	"
		Totaux pour le chapitre	130.269	+874	131.143	-131.143	"
33-92	Autres dépenses d'action sociale (ancien)						
11	21	Services médico-sociaux	694	"	694	-694	"
12	21	Aide aux handicapés	"	"	"	"	"
13	21	Aide aux mères	"	"	"	"	"
14	21	Colonies de vacances	1.165	"	1.165	-1.165	"
15	21	Cantines	33.336	"	33.336	-33.336	"
16	21	Secours	3.442	"	3.442	-3.442	"
17	21	Associations et sociétés mutualistes	"	"	"	"	"
18	21	Emploi des handicapés	"	"	"	"	"

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services

chapitre		Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
19	21 Association à but social, culturel ou sportif ; oeuvres et organismes à caractère social	10.000	"	10.000	-10.000	"
	Totaux pour le chapitre	48.637	"	48.637	-48.637	"

4ème partie Matériel et fonctionnement des services

34-98	Moyens de fonctionnement des services					
10	21 D.A.T.A.R.	2.904.080	-30.000	2.874.080	-79.680	2.794.400
30	21 Etudes	3.287.450	"	3.287.450	-343.350	2.944.100
40	21 Politique interrégionale	838.470	"	838.470	-89.970	748.500
	Totaux pour le chapitre	7.030.000	-30.000	7.000.000	-513.000	6.487.000

7ème partie Dépenses diverses

37-30	Dépenses de personnel et action sociale (nouveau)					
10	21 Rémunérations des personnels	"	"	"	+3.807.412	3.807.412
20	21 Indemnités et allocations diverses	"	"	"	+778.819	778.819
30	21 Autres rémunérations	"	"	"	+574.456	574.456
40	21 Cotisations sociales. Part de l'Etat	"	"	"	+941.376	941.376
50	21 Prestations sociales. Part de l'Etat	"	"	"	+71.544	71.544
60	21 Autres dépenses d'action sociale	"	"	"	+54.797	54.797
	Totaux pour le chapitre	"	"	"	+6.228.404	6.228.404

Titre IV Interventions publiques

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
4ème partie Action économique. Encouragements et interventions						
44-10	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire et prospection des investissements internationaux					
10	21	28.661.996	-122.000	28.539.996	-7.052.413	21.487.583
20	21	36.000.000	"	36.000.000	+6.215.400	42.215.400
40	21	7.460.004	"	7.460.004	-14.920	7.445.084
60	21	3.709.352	"	3.709.352	-7.419	3.701.933
		75.831.352	-122.000	75.709.352	-859.352	74.850.000

P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat

chapitre article	agrégat	Autorisations de programme			Crédits de paiement			
		Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005	
4ème partie Entreprises industrielles et commerciales								
64-00		Aides à la localisation d'activités créatrices d'emploi						
10	21	Aides à la création et au développement de l'emploi dans les zones prioritaires	50.000	48.000	40.000	31.242	7.680	38.922
		Totaux pour le chapitre	50.000	48.000	40.000	31.242	7.680	38.922
5ème partie Logement et urbanisme								
65-00		Fonds national d'aménagement et de développement du territoire						
10	21	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire non contractualisé	81.000	72.020	70.000	45.861	18.005	63.866
30	21	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (contrats de plan Etat-régions)	135.000	125.000	70.000	53.101	18.750	71.851
60	21	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire : programmes interrégionaux	12.823	10.000	3.863	1.494	1.500	2.994
		Totaux pour le chapitre	228.823	207.020	143.863	100.456	38.255	138.711

Présentation des mesures de dépenses ordinaires

Catégories de mesures :

Mesures acquises

- 01 Extension en année pleine
- 02 Non-reconduction
- 03 Ajustements de crédits évaluatifs ou provisionnels
- 04 Modifications des structures gouvernementales

Mesures nouvelles

- 10 Mesures d'ajustement
- 11 Révision des services votés
- 12 Moyens nouveaux
- 13 Transferts

Titre III Moyens des services

-509.596

catégorie			
mesure			
01	Extension en année pleine		+24.929
01	001 Revalorisation des rémunérations publiques		+24.929
	Incidence en année pleine de la revalorisation du point fonction publique intervenue le 1er janvier 2004	31-01 31-02 33-90	+18.646 +2.068 +4.215
02	Non-reconduction		-30.000
02	001 Moyens de fonctionnement		-30.000
	Non-reconduction de la dotation inscrite au budget de 2004 à titre non renouvelable	34-98	-30.000
03	Ajustements de crédits évaluatifs ou provisionnels		+874
03	001 Trajet domicile-travail		+874
	Ajustement du crédit nécessaire à la prise en charge du trajet domicile-travail	33-91	+874
10	Mesures d'ajustement		+35.637
10	001 Crédits de personnel		+34.938
	Ajustement des crédits pour tenir compte de la situation réelle des personnels	31-01 31-02 31-96 33-90 33-91 33-92	+102.979 -43.036 -78.411 +88.170 -34.393 -371
10	002 Mesures statutaires		-5.873
	Mise en oeuvre du plan de résorption de l'emploi précaire (loi n°2001-2 du 3 janvier 2001) :	31-01 31-02 33-90	-1.631 +3.598 -7.840
	Effectifs	1 emploi transformé sur le 31-01 20	Indices
	1	Agent contractuel (supprimé)	-
	1	Conducteur d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2) (créé)	263-323
10	003 Mesures statutaires		-14.778
	Mise en oeuvre du plan de résorption de l'emploi précaire (loi n°2001-2 du 3 janvier 2001) :	31-01 31-02 33-90	-23.528 +28.383 -19.633
	Effectifs	3 emplois transformés sur le 31-01 20	Indices
	3	Agents contractuels (supprimés)	-
	3	Attachés d'administration centrale (créés)	348-641
10	004 Cotisations sociales. Part de l'Etat		+21.350
	Incidence de la création de la cotisation au régime additionnel de la fonction	33-90	+21.350

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services

-509.596

catégorie

mesure

publique (article 76 de la loi n°2003-775 du 21 août 2003)

11 Révision des services votés -837.807

11 001 Réduction du nombre d'emplois -24.807

Suppression d'un emploi d'adjoint administratif d'administration centrale (échelle 4)	31-01	-18.260
	31-02	-3.300
	33-90	-2.980
	33-91	-267

Effectifs	1 emploi supprimé sur le 31-01 20	Indices
1	Adjoint administratif d'administration centrale (échelle 4)	266-351

11 002 Réduction des moyens de fonctionnement -813.000

Réduction des crédits	34-98	-813.000
-----------------------	-------	----------

12 Moyens nouveaux +321.710

12 001 Cotisations sociales. Part de l'Etat +15.179

Incidence de la création d'une contribution destinée au financement des mesures en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées (contribution solidarité autonomie)	33-90	+15.179
---	-------	---------

12 002 Prestations d'action sociale +6.531

Revalorisation des prestations interministérielles à réglementation commune	33-92	+6.531
---	-------	--------

12 003 Moyens de fonctionnement de la DATAR +300.000

Abondement des crédits pour l'entretien immobilier	34-98	+300.000
--	-------	----------

13 Transferts -24.939

13 001 Transfert interne "

Transfert de crédits consécutif au regroupement sur un chapitre unique des crédits de personnel	31-01	-3.807.412
	31-02	-778.819
	31-96	-574.456
	33-90	-941.376
	33-91	-71.544
	33-92	-54.797
	37-30	+6.228.404

Effectifs	74 emplois supprimés sur le 31-01 20	Indices
20	Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	266-351
8	Adjoints administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	359-393
10	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	271-378
2	Agents des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	263-337
1	Agent des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	263-323

Titre III Moyens des services

-509.596

catégorie

mesure

9	Attachés d'administration centrale	348-641
1	Chargé d'études documentaires de 2ème classe	348-618
1	Conducteur d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	263-337
2	Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	263-323
1	Conducteur d'automobile hors catégorie (échelle 4)	266-351
2	Directeurs d'administration centrale	Gr.C-Gr.E
2	Ouvriers professionnels d'administration centrale (échelle 3)	263-337
1	Ouvrier professionnel principal d'administration centrale (échelle 4)	266-351
1	Secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administration centrale	376-513
10	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	290-462
2	Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	351-488
1	Sous-directeur d'administration centrale	733-Gr.B

Effectifs	46 emplois supprimés sur le 31-01 20	Indices
5	Agents contractuels	290-488
27	Agents contractuels	-
9	Chargés de mission	726-808
2	Chargés de mission	471-781
1	Chargé de mission	Gr.C
1	Chargé de mission	Gr.A
1	Délégué à l'aménagement du territoire	Gr.F

Effectifs	74 emplois créés sur le 37-30 10	Indices
20	Adjoint administratifs d'administration centrale (échelle 4)	266-351
8	Adjoint administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	359-393
10	Adjoint administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	271-378
2	Agents des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	263-337
1	Agent des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	263-323
9	Attachés d'administration centrale	348-641
1	Chargé d'études documentaires de 2ème classe	348-618
1	Conducteur d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	263-337
2	Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	263-323
1	Conducteur d'automobile hors catégorie (échelle 4)	266-351
2	Directeurs d'administration centrale	Gr.C-Gr.E
2	Ouvriers professionnels d'administration centrale (échelle 3)	263-337
1	Ouvrier professionnel principal d'administration centrale	266-351

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services

-509.596

catégorie

mesure

(échelle 4)

1	Secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administration centrale	376-513
10	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	290-462
2	Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	351-488
1	Sous-directeur d'administration centrale	733-Gr.B

Effectifs	46 emplois créés sur le 37-30 10	Indices
5	Agents contractuels	290-488
27	Agents contractuels	-
9	Chargés de mission	726-808
2	Chargés de mission	471-781
1	Chargé de mission	Gr.C
1	Chargé de mission	Gr.A
1	Délégué à l'aménagement du territoire	Gr.F

13 002 Transfert entre sections

-24.939

Transfert aux caisses d'allocations familiales (CAF) du service des prestations familiales à compter du 1er janvier 2005 33-91 -24.939

Cf. section : Charges communes +24.939

Titre IV Interventions publiques**-981.352**

catégorie

mesure

02 Non-reconduction		-122.000
02	001 Moyens d'interventions	-122.000
	Non-reconduction de la dotation inscrite au budget de 2004 à titre non renouvelable	44-10 -122.000
11 Révision des services votés		-7.074.752
11	001 Fonds national d'aménagement et de développement du territoire et prospection des investissements internationaux	-7.074.752
	Réduction des crédits	44-10 -7.074.752
12 Moyens nouveaux		+6.215.400
12	001 Fonds national d'aménagement et de développement du territoire	+6.215.400
	Abondement des crédits contractualisés	44-10 +6.215.400

Présentation des dépenses en capital

P.L.F. 2005

Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat **255.020.000** **177.633.000**

chapitre	Analyse des autorisations de programme demandées	Autorisations de programme	Crédits de paiement
	<i>article</i>		
64-00	Aides à la localisation d'activités créatrices d'emploi	48.000.000	38.922.000
<i>10</i>	<i>Aides à la création et au développement de l'emploi dans les zones prioritaires</i>	<i>48.000.000</i>	<i>38.922.000</i>
	Aides à la création et au développement de l'emploi dans les zones prioritaires		
65-00	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire	207.020.000	138.711.000
<i>10</i>	<i>Fonds national d'aménagement et de développement du territoire non contractualisé</i>	<i>72.020.000</i>	<i>63.866.000</i>
	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire non contractualisé		
<i>30</i>	<i>Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (contrats de plan Etat-régions)</i>	<i>125.000.000</i>	<i>71.851.000</i>
	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (contrats de plan Etat-régions)		
<i>60</i>	<i>Fonds national d'aménagement et de développement du territoire : programmes interrégionaux</i>	<i>10.000.000</i>	<i>2.994.000</i>
	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire : programmes interrégionaux		

Récapitulation par agrégat

Agrégat 21 Aménagement et développement du territoire

Autorisations de programme, crédits de paiement et effectifs regroupés dans l'agrégat

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
Dépenses ordinaires							
Titre III	////////	////////	13.225.000	-4.197	13.220.803	-505.399	12.715.404
<i>Personnel</i>	////////	////////	6.195.000	+25.803	6.220.803	+7.601	6.228.404
<i>Fonctionnement</i>	////////	////////	7.030.000	-30.000	7.000.000	-513.000	6.487.000
Titre IV	////////	////////	75.831.352	-122.000	75.709.352	-859.352	74.850.000
Totaux pour les dépenses ordinaires	////////	////////	89.056.352	-126.197	88.930.155	-1.364.751	87.565.404
Dépenses en capital							
Titre VI	278.823.000	255.020.000	183.863.000	////////	131.698.000	+45.935.000	177.633.000
Totaux pour les dépenses en capital	278.823.000	255.020.000	183.863.000	////////	131.698.000	+45.935.000	177.633.000
Totaux généraux	278.823.000	255.020.000	272.919.352	-126.197	220.628.155	+44.570.249	265.198.404

Effectifs pour 2005 : 120

Agrégat 21 Aménagement et développement du territoire

Chapitres – articles regroupés dans l'agrégat

		Crédits de paiement	
		Dotations 2004	Total pour 2005
Dépenses ordinaires			
Titre III		13.225.000	12.715.404
Chapitre	31-01 Rémunérations des personnels (ancien) (intégralité du chapitre)	3.729.206	"
Chapitre	31-02 Indemnités et allocations diverses (ancien) (intégralité du chapitre)	791.106	"
Chapitre	31-96 Autres rémunérations (ancien) (intégralité du chapitre)	652.867	"
Chapitre	33-90 Cotisations sociales. Part de l'Etat (ancien) (intégralité du chapitre)	842.915	"
Chapitre	33-91 Prestations sociales versées par l'Etat (ancien) (intégralité du chapitre)	130.269	"
Chapitre	33-92 Autres dépenses d'action sociale (ancien) (intégralité du chapitre)	48.637	"
Chapitre	34-98 Moyens de fonctionnement des services (intégralité du chapitre)	7.030.000	6.487.000
Chapitre	37-30 Dépenses de personnel et action sociale (nouveau) (intégralité du chapitre)	"	6.228.404
Titre IV		75.831.352	74.850.000
Chapitre	44-10 Fonds national d'aménagement et de développement du territoire et prospection des investissements internationaux (intégralité du chapitre)	75.831.352	74.850.000
Totaux pour les dépenses ordinaires		89.056.352	87.565.404
Dépenses en capital			
Titre VI		183.863.000	177.633.000
Chapitre	64-00 Aides à la localisation d'activités créatrices d'emploi (intégralité du chapitre)	40.000.000	38.922.000
Chapitre	65-00 Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (intégralité du chapitre)	143.863.000	138.711.000
Totaux pour les dépenses en capital		183.863.000	177.633.000
Totaux généraux		272.919.352	265.198.404

Agrégat 21 Aménagement et développement du territoire

Agrégat 21 : Aménagement et développement du territoire

Composantes de l'agrégat

La délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), créée en 1963, a été conçue comme une structure administrative de mission dotée d'une compétence à caractère interministériel. Elle est chargée de préparer, d'impulser et de coordonner les décisions relatives à la politique d'aménagement du territoire conduite par l'Etat.

Son activité, inscrite dans un objectif de cohésion et de développement équilibré et durable du territoire national dans un horizon européen, en fait une instance à la croisée des politiques ministérielles sectorielles.

La politique d'aménagement du territoire peut être identifiée par trois enjeux :

- un enjeu de compétitivité ;
- un enjeu de solidarité ;
- un enjeu de décentralisation.

Ses actions s'articulent autour des axes suivants :

1. Développement des territoires et attractivité

Les territoires peuvent se montrer compétitifs et contribuer à la diminution du chômage s'ils valorisent un potentiel économique. L'appui au développement des territoires fait l'objet d'actions spécifiques de l'Etat et des collectivités territoriales.

1.1. Action collective en faveur des entreprises

La DATAR développe un grand nombre d'actions à finalité économique, ciblées sur de jeunes entreprises ou des PME jouant un rôle essentiel dans les dynamiques territoriales. Les aides peuvent être financées à partir de la section locale ou générale du F.N.A.D.T.

Elle participe à l'organisation des PME caractérisée par la concentration spatiale de la production, une spécialisation autour de métiers ou de produits, ainsi qu'à la mise en place de différents outils pour aider à la création d'entreprises : les plates-formes d'initiatives locales, les systèmes productifs locaux. Les plates-formes d'initiatives locales devraient atteindre le nombre de 300 en 2006.

Depuis le CIADT du 15 décembre 1997, elle appuie l'émergence et la structuration de systèmes productifs locaux (SPL) définis comme des ensembles d'entreprises spécialisées autour de métiers, de produits ou de technologie. Depuis 1997, elle a soutenu au niveau national 108 projets : 96 dans le cadre de l'appel à projets et 12 sur décision de la Commission nationale ad hoc ; en outre, 14 projets de partenariat transnationaux inter-SPL ont été financés.

Elle a, par ailleurs, dans le prolongement du CIADT de décembre 2002, décidé d'accorder un appui spécifique aux SPL développant des projets innovants en milieu rural.

En 2005, la DATAR amplifiera cette politique, le CIADT de septembre 2004 devant définir les principes d'action concourant à l'émergence de pôles de compétitivité de dimension européenne et internationale.

Par ailleurs, le programme ALIZE, qui constitue un encouragement à la mobilisation de moyens financiers et de compétences émanant de grandes entreprises au bénéfice de PME, sera poursuivi selon les orientations arrêtées au CIADT de juillet 2001.

1.2. Aides à la localisation d'entreprises

La DATAR renforce le tissu économique des territoires prioritaires en favorisant l'implantation équilibrée des entreprises, notamment d'origine étrangère. Les entreprises peuvent solliciter le comité interministériel d'aide à la localisation des activités (CIALA) afin d'obtenir la prime d'aménagement du territoire (PAT) dont le dispositif a été modifié par le décret n° 2001-312 du 11 avril 2001.

En 2003, 11 177 emplois ont été aidés par le dispositif PAT.

Les projets étrangers ont représenté 36 % des projets aidés, 26 % des emplois et 18 % des investissements prévisionnels.

Les projets aidés sont portés à 54 % par des groupes. Ceux-ci comptent pour 71 % des emplois et 94 % des investissements primés.

P.L.F. 2005

Agrégat 21 Aménagement et développement du territoire

L'industrie a représenté 49 % des dossiers primés, le secteur agroalimentaire 14 %, les activités tertiaires 27 %, les projets de R&D 10 %.

La majorité des créations d'emploi, soit 94 %, est effectuée dans les zones prioritaires dites "PAT industrie", dont 46 % en zone dite à taux majoré. Le montant de la PAT attribuée représente près de 94 % (67 % pour les seules zones à taux majoré).

Parmi les secteurs les plus dynamiques, on note dans l'ordre l'électronique, le secteur automobile, la construction et la réparation navale.

En 2005 la DATAR réservera 48 M€ d'AP pour la prime d'aménagement du territoire.

1.3. Appui au développement local

La DATAR s'associe à la conversion de territoires en difficulté et au développement local par des soutiens particuliers décidés lors des comités interministériels d'aménagement et de développement du territoire en mobilisant les financements des ministères concernés et le FNADT.

Le CIADT du 26 mai 2003 a mis l'accent sur la revitalisation des territoires les plus touchés par les plans sociaux. Douze sites ont fait l'objet d'un traitement particulier. Les contrats de site mis en place permettent d'accompagner, avec l'ensemble des acteurs concernés, les territoires les plus affectés par l'évolution des activités, en particulier celles de l'armement terrestre et du textile-habillement.

Quatre contrats de site ont été préparés pour des territoires particulièrement affectés par la restructuration de grandes entreprises : Lens, Longwy, Romorantin et Angers.

Parallèlement, avec le soutien de l'Etat, GIAT Industries s'engage dans un vaste programme de revitalisation de sept territoires particulièrement touchés par la restructuration de l'industrie d'armement : Bourges, Tulle, Vichy-Cussey, Roanne, Saint-Etienne-Saint-Chamond, Tarbes et Toulouse. S'agissant des bassins textiles, le CIADT a approuvé le programme d'appui en faveur des Vosges et de l'Aube.

De nouvelles mesures territoriales ont été arrêtées lors du CIADT du 18 décembre 2003 ; elles concernent 10 nouveaux sites dont les programmes ont ou feront prochainement l'objet d'une contractualisation : bassin de Castres-Mazamet, Pays de Foix-Haute Ariège, Ardennes, Sud Ardèche, Gard rhodanien, Aire urbaine de Belfort-Montbéliard-Héricourt, bassin d'Argentan, bassins de Thiers et des Combrailles, Métropole lilloise : Roubaix/Tourcoing/Vallée de la Lys, Boulogne-sur-mer.

2. Structuration du territoire

Les actions menées en faveur de la structuration du territoire visent à assurer un développement régional équilibré et solidaire et à réconcilier " territoires vécus " et " territoires juridico-politiques " en s'appuyant sur les territoires pertinents pour construire les projets de développement.

2.1. Politiques Interrégionales

La mise en place des politiques interrégionales participe au renforcement de la cohésion territoriale à travers une démarche interrégionale et des actions ciblées notamment dans le cadre de la politique des massifs. Des moyens de fonctionnement et d'études sont alloués à chacun des acteurs.

2.2. Implantation des emplois publics

La DATAR assure les moyens de fonctionnement du comité d'implantation territoriale des emplois publics (CITEP).

Le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 13 décembre 2002 a décidé d'adapter et de renforcer la politique d'implantation territoriale des emplois publics en développant le travail avec les ministères à partir des programmes prévisionnels pluriannuels d'implantation (PPP), en orientant les implantations les plus stratégiques vers les grandes aires métropolitaines, en systématisant la recherche d'organismes européens ou internationaux et en renforçant le rôle des collectivités locales dans le processus de préparation et de réalisation des implantations.

De 1991 à juillet 2004, les décisions de délocalisation d'organismes publics concernent plus de 43 000 emplois ; 31 938 ont été effectivement transférés et 3 008 sont en cours de transfert.

2.3. Recomposition des territoires

La DATAR, par son action en faveur de la reconstitution des territoires, contribue à l'émergence de projets issus de territoires pertinents. Cette logique de projet se concrétise notamment par la contractualisation : des partenaires représentant l'Etat et des collectivités territoriales (régions, départements, intercommunalités, pays) s'entendent sur des objectifs communs, des actions à réaliser et des financements, chacun s'engageant par la signature de contrats. Deux types de contrats sont nés de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADDT) en 1999 :

Agrégat 21 Aménagement et développement du territoire

- les contrats d'agglomération concourent à la mise en œuvre des communautés d'agglomération et des communautés urbaines. Compte tenu de l'exigence, posée par la LOADDT, d'une aire urbaine supérieure à 50.000 habitants pour bénéficier d'un contrat d'agglomération, ce sont potentiellement 140 agglomérations qui pourront prétendre à un tel contrat, dans la période 2000-2007. Les contrats pourront être signés jusqu'au 31 décembre 2004, soit un délai d'une année supplémentaire, au regard du décret d'application de la LOADDT, afin de leur permettre de préparer des projets et de négocier les contrats. A ce jour, une quarantaine de contrats d'agglomération a été signée. Les financements de l'Etat sont issus des crédits inscrits aux CPER (contrats de plan Etat-Région).
- les contrats de pays concourent à la promotion de la coopération entre les villes et la campagne en favorisant l'émergence de projets communs de développement durable. A la date du 1^{er} janvier 2004, environ 300 pays étaient reconnus, en cours de constitution ou en projet au niveau national. La taille moyenne des pays est de près de 76 000 habitants, 82 communes et 1 269 km². Depuis l'annonce des nouvelles orientations définies par le CIADT du 15 décembre 1997 puis par la LOADDT, la constitution des pays a trouvé un rythme rapide qui s'explique par les perspectives de contractualisation mais aussi par les précisions apportées à cette notion. La récente loi Urbanisme et Habitat apporte un certain nombre d'allègements et de simplifications dans la procédure de constitution des pays, qui devraient faciliter l'émergence de projets à leur échelle. Au 1^{er} janvier 2004, 33 contrats de pays avaient été signés et plus d'une centaine de contrats supplémentaires était prévue.

Depuis 1998, les moyens financiers tant en fonctionnement qu'en investissement destinés à aider la constitution des pays et des agglomérations sont significatifs.

Le volet territorial des contrats de plan 2000 / 2006 réserve de l'ordre de 655 M€ pour la constitution de contrats de pays ou d'agglomération sur la totalité de la période.

2.4. Services publics locaux

La DATAR poursuit son action en faveur du renforcement de l'accessibilité des services publics et de l'amélioration de la qualité des prestations, en particulier dans les territoires peu densément peuplés ou d'accès difficile ou connaissant une situation particulièrement difficile. A cet égard, le CIADT du 3 septembre 2003, consacré au développement du monde rural, a arrêté un certain nombre de mesures relatives notamment à la santé ou à l'éducation.

3. Mise en valeur des espaces

Les espaces sensibles doivent être privilégiés en favorisant leur développement durable.

3.1. Grandes opérations d'aménagement

La DATAR initie et coordonne des projets structurants pour le territoire. Ainsi a-t-elle poursuivi en 2004 son soutien à certaines régions par exemple, la région PACA (Euromed et patrimoine antique), la région Basse-Normandie (Mont Saint-Michel), la région Alsace (le projet Saône-Rhin, et le réseau expérimental ASTRID pour le Rhin sud), la région Languedoc-Roussillon (pour le littoral).

En outre, depuis le CIADT du 9 juillet 2001, la DATAR coordonne le chantier de la couverture territoriale en téléphonie mobile. 15 M€ ont été affectés au titre de 2003 et 10 M€ au titre de 2004 sur une enveloppe totale de 44 M€.

3.2. Politique des massifs

La DATAR met en œuvre la politique des " massifs " afin de préserver les zones de montagnes qui concernent 1/5^{ème} du territoire français, notamment par des actions de protection du patrimoine montagnard. Par ailleurs, elle initie des actions visant notamment à l'accroissement de l'offre touristique.

La politique des massifs s'appuie sur les crédits de l'auto-développement en montagne et les crédits alloués aux conventions interrégionales de massifs (sur les enveloppes CPER 2000 / 2006).

3.3. Politiques interrégionales territoriales

Conformément aux décisions du CIADT du 13 décembre 2002, une part importante des crédits de trois programmes interrégionaux (conventions interrégionales de massifs, programme Mont Saint Michel et Plan Loire) sont rattachés, depuis 2004, au FNADT. Il s'agit d'en faciliter l'exécution, grâce à une coordination renforcée des actions, conduite par un préfet coordonnateur désigné sur chaque programme.

4. Etudes et prospective

Le secteur " Etudes et prospective " alimente la réflexion à court terme, moyen terme et long terme.

P.L.F. 2005

Agrégat 21 Aménagement et développement du territoire

L'activité " prospective " de la DATAR s'appuie sur le rapport de janvier 2003 établi par le comité stratégique créé en octobre 2002 pour relancer la prospective territoriale en intégrant les nouvelles dimensions induites par la décentralisation et le recentrage de l'Etat sur ses missions fondamentales. Le nouveau conseil de prospective et dynamique des territoires, installé en septembre 2003, oriente ses travaux en fonction de sept priorités : " population et avenir des territoires en France et en Europe ", " développement durable des territoires, opportunités et contraintes ", " taille critique et échelle territoriale " " infrastructures, réseaux, facteurs d'attractivité et de localisation des systèmes productifs ", " recensement et mutualisation des bonnes pratiques d'initiatives locales et de gestion des collectivités territoriales en France et en Europe ", " évaluation des politiques et pratiques territoriales ", " Europe, Etats-Nations, Régions, Territoires ". Des études ponctuelles sont aussi commandées sur des thèmes plus sectoriels.

5. Fonctions supports et de gestion

5.1. Administration générale de la DATAR

La DATAR dispose pour conduire ses activités d'outils financiers d'aide et de soutien aux projets prioritaires. Elle est chargée de répartir les crédits du fonds national d'aménagement et de développement du territoire et de gérer la prime d'aménagement du territoire en faveur des entreprises. Enfin, elle prépare et coordonne les contrats de plan Etat-Région ainsi que l'attribution des fonds européens destinés aux territoires d'aménagement prioritaires.

La mise en œuvre de ces outils s'appuie sur des fonctions supports (informatique, logistique, fonctionnement général des services) qui ont pour principal objectif de donner aux agents de la DATAR les moyens d'accomplir les missions qui leur sont confiées, notamment par une utilisation optimum de l'informatique (un poste par agent), des technologies de l'information et de communication et la mise en place d'un système d'information global.

La DATAR se prépare à modifier son système de gestion budgétaire et financier dans la perspective de la réforme sous-tendue par la loi organique relative aux lois de finances.

5.2. Animation des réseaux

Une partie importante du FNADT (titre IV) est destinée à soutenir des projets conduits par des acteurs participant à la politique d'aménagement du territoire : les agences régionales de développement économique, l'association Entreprise, territoire et développement, les associations têtes de réseau. La DATAR contribue également à la mise en place de programmes européens (DOCUP).

Depuis la fin de l'année 2001, l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII), établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la double tutelle du ministre de l'économie des finances et de l'industrie et du ministre chargé de l'aménagement du territoire (article 144 de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 et décret n° 2001-1091 du 21 novembre 2001) est chargée de la prospection des investissements internationaux.

Répartition des coûts

Indicateur de coûts : Effectifs budgétaires

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
1	Fonctions supports et de gestion	123	123	121	120	120
	Total	123	123	121	120	120

Notes :

1. En plus des effectifs budgétaires portés dans le tableau ci-dessus, la DATAR compte en moyenne une cinquantaine d'agents mis à disposition.

Agrégat 21 Aménagement et développement du territoire

Indicateur de coûts : Dépenses budgétaires hors personnel (Millions d'Euros)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
	Développement des territoires et attractivité	137	130	121	118	118
	<i>Action collective en faveur des entreprises</i>	1	2	1	1	1
	<i>Aides à la localisation d'entreprises</i>	37	49	40	39	39
	<i>Appui au développement local</i>	99	79	80	78	78
	Structuration du territoire	59	70	77	76	76
	<i>Politiques Interrégionales</i>	0,9	0,3	1	0,9	0,9
	<i>Implantation des emplois publics</i>	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
	<i>Recomposition des territoires</i>	56	70	76	74	74
1	<i>Services publics locaux</i>	2	0,1	0	1	1
	Mise en valeur des espaces	30	35	41	40	40
2	<i>Grandes opérations d'aménagement</i>	13	22	21	17	17
	<i>Politique des massifs</i>	16	13	13	13	13
	<i>Programmes interrégionaux</i>			7	10	10
3	Etudes et prospective	4	3	4	3	3
	Fonctions supports et de gestion	24	23	24	22	22
	<i>Administration générale de la DATAR</i>	4	3	4	3	3
4	<i>Animation des réseaux</i>	20	20	21	19	19
5	Total	254	261	267	259	259

P.L.F. 2005

Agrégat 21 Aménagement et développement du territoire

Indicateur de coûts : Dépenses budgétaires (Millions d'euros)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
	Développement des territoires et attractivité	137	130	131	118	118
	<i>Action collective en faveur des entreprises</i>	1	2	1	1	1
	<i>Aides à la localisation d'entreprises</i>	37	49	50	39	39
	<i>Appui au développement local</i>	99	79	80	78	78
	Structuration du territoire	59	70	77	76	76
	<i>Politiques Interrégionales</i>	0,9	0,3	1	0,9	0,9
	<i>Implantation des emplois publics</i>	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
	<i>Recomposition des territoires</i>	56	70	76	74	74
	<i>Services publics locaux</i>	2	0,1	0	1	1
	Mise en valeur des espaces	30	35	41	40	40
	<i>Grandes opérations d'aménagement</i>	13	22	21	17	17
	<i>Politique des massifs</i>	16	13	13	13	13
	<i>Programmes interrégionaux</i>			7	10	10
	Etudes et prospective	4	3	4	3	3
	Fonctions supports et de gestion	30	30	30	28	28
	<i>Administration générale de la DATAR</i>	10	10	9	9	9
	<i>Animation des réseaux</i>	20	20	21	19	19
	Total	260	268	283	265	265
	<i>dont rattachement de fonds de concours</i>		0,3	0		

Agrégat 21 Aménagement et développement du territoire

Echelonnement des paiements résultant des autorisations de programme

P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

		Autorisations de programme		Crédits de paiement		
		En compte au 1er janvier 2004	Demandées pour 2005	En compte au 1er janvier 2004	Demandés pour 2005	
				Services votés	Mesures nouvelles	
chapitre						
Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat						
4ème partie Entreprises industrielles et commerciales						
64-00	Aides à la localisation d'activités créatrices d'emploi	461.584	48.000	298.448	31.242	7.680
5ème partie Logement et urbanisme						
65-00	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire	1.254.157	207.020	461.493	100.456	38.255
Totaux titre VI		1.715.741	255.020	759.941	131.698	45.935
Totaux pour les dépenses en capital		1.715.741	255.020	759.941	131.698	45.935

P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

A ouvrir ultérieurement			Echelonnement des crédits de paiement à ouvrir à partir de 2006					
Sur AP antérieures à 2005	Sur AP demandées en 2005	Total	Sur AP antérieures à 2005			Sur AP demandées en 2005		
			2006	2007	2008 et ultérieurement	2006	2007	2008 et ultérieurement
131.894	40.320	172.214	43.965	43.965	43.964	13.440	13.440	13.440
692.208	168.765	860.973	173.052	173.052	346.104	51.755	58.505	58.505
824.102	209.085	1.033.187	217.017	217.017	390.068	65.195	71.945	71.945
824.102	209.085	1.033.187	217.017	217.017	390.068	65.195	71.945	71.945

P.L.F. 2005

Présentation des emplois

Tableau récapitulatif de l'évolution du nombre des emplois

Catégories d'emplois	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005	Différence entre 2005 et 2004
Titulaires	71	75	78	74	+3
Contractuels	50	50	46	46	-4
Totaux	121	125	124	120	-1

P.L.F. 2005

Chapitre 31-01 article 20

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
---------	-----------------	-------------------------	--------------	-----------	---------------------

Chapitre 31-01 Rémunérations des personnels (ancien)

Article 20 D.A.T.A.R

Titulaires

Adjoint administratif d'administration centrale (échelle 4)	266-351	21	21	"	"
Adjoint administratif principal de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	359-393	8	8	"	"
Adjoint administratif principal de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	271-378	10	10	"	"
Agent des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	263-337	2	2	"	"
Agent des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	263-323	1	1	"	"
Attaché d'administration centrale	348-641	6	9	3	"
Chargé d'études documentaires de 2ème classe	348-618	1	1	"	"
Conducteur d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	263-337	1	1	"	"
Conducteur d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	263-323	1	2	1	"
Conducteur d'automobile hors catégorie (échelle 4)	266-351	1	1	"	"
Directeur d'administration centrale	Gr.C-Gr.E	2	2	"	"
Ouvrier professionnel d'administration centrale (échelle 3)	263-337	2	2	"	"
Ouvrier professionnel principal d'administration centrale (échelle 4)	266-351	1	1	"	"
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administration centrale	376-513	1	1	"	"
Secrétaire administratif de classe normale d'administration centrale	290-462	10	10	"	"
Secrétaire administratif de classe supérieure d'administration centrale	351-488	2	2	"	"
Sous-directeur d'administration centrale	733-Gr.B	1	1	"	"
Totaux pour les titulaires		71	75	4	"

Contractuels

Agent contractuel	290-488	5	5	"	"
Agent contractuel	-	31	31	"	"
Chargé de mission	726-808	9	9	"	"
Chargé de mission	471-781	2	2	"	"
Chargé de mission	Gr.C	1	1	"	"

P.L.F. 2005

Chapitre 31-01 article 20

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Chargé de mission	Gr.A	1	1	"	"
Délégué à l'aménagement du territoire	Gr.F	1	1	"	"
Totaux pour les contractuels		50	50	"	"
Totaux pour l'article 20		121	125	4	"
Totaux pour le chapitre 31-01		121	125	4	"

Chapitre 37-30 Dépenses de personnel et action sociale (nouveau)

Article 10 Rémunérations des personnels

Titulaires

Adjoint administratifs d'administration centrale (échelle 4)	266-351	"	"	20	20
Adjoint administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	359-393	"	"	8	8
Adjoint administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	271-378	"	"	10	10
Agents des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	263-337	"	"	2	2
Agent des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	263-323	"	"	1	1
Attachés d'administration centrale	348-641	"	"	9	9
Chargé d'études documentaires de 2ème classe	348-618	"	"	1	1
Conducteur d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	263-337	"	"	1	1
Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	263-323	"	"	2	2
Conducteur d'automobile hors catégorie (échelle 4)	266-351	"	"	1	1
Directeurs d'administration centrale	Gr.C-Gr.E	"	"	2	2
Ouvriers professionnels d'administration centrale (échelle 3)	263-337	"	"	2	2
Ouvrier professionnel principal d'administration centrale (échelle 4)	266-351	"	"	1	1
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administration centrale	376-513	"	"	1	1
Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	290-462	"	"	10	10
Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	351-488	"	"	2	2

P.L.F. 2005

Chapitre 37-30 article 10

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Sous-directeur d'administration centrale	733-Gr.B	"	"	1	1
Totaux pour les titulaires		"	"	74	74
Contractuels					
Agents contractuels	290-488	"	"	5	5
Agents contractuels	-	"	"	27	27
Chargés de mission	726-808	"	"	9	9
Chargés de mission	471-781	"	"	2	2
Chargé de mission	Gr.C	"	"	1	1
Chargé de mission	Gr.A	"	"	1	1
Délégué à l'aménagement du territoire	Gr.F	"	"	1	1
Totaux pour les contractuels		"	"	46	46
Totaux pour l'article 10		"	"	120	120
Totaux pour le chapitre 37-30		"	"	120	120
Effectifs totaux		121	125	124	120